

Les universités : notre **avenir** à tous



Pour la création d'un organisme public indépendant et autonome d'étude et de conseil en matière d'affaires universitaires

Proposition soumise par les chefs d'établissement universitaire du Québec
à l'occasion de la rencontre sur la qualité de l'enseignement supérieur



CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

INTRODUCTION

En vue des rencontres thématiques qui seront tenues en prévision du Sommet, la présente proposition vise à répondre aux questions soulevées en regard notamment de la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaires. La création d'un organisme public, indépendant, multipartite et autonome d'étude et de conseil en matière d'affaires universitaires est proposée.

Cette proposition prend appui sur les constats suivants :

- Des mécanismes visant une saine gouvernance et la qualité des programmes et des enseignements sont présents et s'avèrent globalement efficaces. Cependant, plusieurs questionnements suggèrent la nécessité d'y apporter des améliorations. L'objectif vise à rassembler des responsabilités complémentaires pour optimiser les processus et en faciliter la coordination.
- Il apparaît indispensable de renforcer la visibilité et la crédibilité des mécanismes assurant qualité et saine gouvernance, dans le respect de l'autonomie des établissements de façon à protéger leur capacité d'innover.
- Il est souhaitable que la société québécoise se donne un lieu indépendant de réflexion, d'études et d'analyse sur cette importante institution qu'est l'Université.

1. DES ENJEUX MAJEURS MÉRITANT UNE RÉFLEXION PERMANENTE ET UN TRAVAIL SYSTÉMATIQUE DE CONSEIL

Au-delà du caractère d'immédiateté lié au sentiment d'urgence de sortir d'une crise qui a marqué et divisé les esprits, il existe un grand nombre d'enjeux universitaires majeurs méritant une réflexion permanente et un travail systématique de conseil au bénéfice de la société québécoise, du gouvernement et des universités elles-mêmes. En plus des questions relatives à la qualité des programmes d'études et des enseignements qui font l'objet de la première rencontre thématique, on peut identifier les interrogations suivantes qui méritent une attention, une analyse et une réflexion soutenues :

- les besoins de l'enseignement universitaire en regard du développement, social, culturel, scientifique, technologique et économique du Québec;
- l'optimisation des mécanismes gouvernementaux de reddition de comptes;
- les tendances lourdes susceptibles de façonner l'avenir de l'institution universitaire au Québec;
- les meilleures pratiques en matière de politiques nationales des universités;
- les besoins financiers des établissements et les sources de leurs revenus afin qu'ils puissent accomplir leur mission;
- les éléments d'une politique québécoise de l'enseignement et de la recherche universitaires;
- les mesures propres à faciliter une meilleure coordination et une plus grande collaboration entre les établissements universitaires et entre l'enseignement universitaire et les autres ordres d'enseignement;
- les liens avec les organismes responsables de la recherche et les recommandations au ministre responsable relativement au développement de la recherche universitaire;
- la contribution des établissements universitaires au soutien des grandes politiques gouvernementales.

Il s'agit d'enjeux fondamentaux, stratégiques et critiques en matière d'affaires universitaires qui méritent une réflexion permanente et un travail systématique d'analyse et de conseil.

2. UNE IDÉE QUI FAIT SON CHEMIN

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de mettre en place un organisme d'étude et d'analyse capable de conseiller les instances gouvernementales, la société québécoise et les établissements eux-mêmes.

Cette idée a été mise de l'avant sous formes diverses, avec de plus en plus d'insistance au cours des récentes années. On trouve des formulations variées de l'idée d'un nouvel interlocuteur dans les affaires universitaires dans les projets suivants :

- la « Commission d'évaluation des universités québécoises » proposée par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) en novembre 2011;
- une refondation du « Conseil des universités » proposée par la Fédération québécoise des professeurs et professeuses d'université (FQPPU) dans un mémoire au CSE en décembre 2011 et intitulé *Assurance-qualité : adapter l'université à un concept transformateur?*;
- une « instance d'assurance qualité indépendante et pleinement autonome » proposée par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) dans son avis de février 2012, en réponse à une demande de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, intitulé *L'assurance qualité à l'enseignement universitaire : une conception à promouvoir et à mettre en œuvre*;
- le « Conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche » proposé par deux chercheurs du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), Robert Lacroix et Louis Maheu dans un rapport de février 2012, intitulé *Les universités québécoises et l'assurance qualité*;
- Les universités ont également mis de l'avant une proposition visant à créer un « Conseil universitaire de l'assurance qualité ». Cette proposition a été présentée dans un mémoire de la CREPUQ au CSE en novembre 2011 dont le titre était *Assurance qualité : l'expérience du système universitaire québécois et ses perspectives d'avenir*.

Ces cinq projets appellent à la création d'un nouvel organisme et la proposition mise de l'avant en tient compte (on trouvera, en annexe, un document décrivant les cinq projets qui précèdent).

Voilà donc une idée qui a fait son chemin de façon soutenue dans de multiples milieux québécois.

De l'avis des chefs d'établissement, toutes ces propositions comportent des éléments importants, essentiels ou incontournables. Il s'avère opportun de concourir à la qualité des activités universitaires, à la qualité de la gouvernance et de la gestion des établissements universitaires et à la qualité du développement d'ensemble du système universitaire québécois. L'abolition du Conseil des universités a en outre laissé en plan un ensemble de responsabilités.

3. DES PRINCIPES À PRÉSERVER

Autonomie, indépendance et liberté académique sont des principes fondateurs de l'Université. Mal compris, ces principes sont amalgamés à l'image d'une tour d'ivoire, à l'impression d'un monde fermé sur lui-même, à des universitaires agissant pour eux-mêmes sans rendre de compte à quiconque.

Pourtant, ces principes sont essentiels pour que l'université puisse s'acquitter de sa mission sociale dont une partie est la préservation et le développement de la liberté de pensée et de la distance critique qui sont au cœur des missions d'enseignement et de recherche de l'université et qui permettent de mettre à jour des enjeux importants pour la société et de la prémunir contre certaines dérives possibles.

Pourtant également, les exercices d'évaluation et de reddition de compte sont multiples et nombreux, que ce soit en matière d'enseignement, de recherche ou encore de gestion universitaire.

Reconnaissant qu'autonomie, indépendance et liberté académique vont de pair avec l'ouverture et la transparence, les chefs d'établissement proposent un organisme voué exclusivement aux affaires universitaires bénéficiant d'un mandat et d'un statut appropriés aux enjeux et questions soulevés.

4. RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT

- la multiplicité et la complexité des enjeux confrontant le système universitaire québécois;
- l'importance vitale du système universitaire pour le bien commun et le développement de la société québécoise;
- la nécessité d'assurer la cohésion du système universitaire, la coordination de ses composantes, la cohérence de son développement;
- la nécessité d'assurer la qualité des activités d'enseignement et de formation;
- la nécessité d'informer et d'éclairer sur les grands enjeux liés à la recherche;
- l'utilité de concourir à la qualité de la gestion et de la gouvernance des universités et de répondre aux attentes de la société à cet égard;
- la nécessité de simplifier les nombreux mécanismes de contrôles et de reddition de comptes gouvernementaux;
- la multiplicité et la convergence de propositions d'instituer un organisme public indépendant et autonome, d'étude et de conseil en matière d'affaires universitaires;
- les missions et les responsabilités propres exercées par les universités dans le système d'enseignement supérieur québécois;
- et la nécessité de préserver l'autonomie des établissements et la diversité du réseau universitaire québécois, qui sont des facteurs de qualité, d'innovation et d'enrichissement pour la société.

Les chefs d'établissement universitaire recommandent :

Que soit créé, par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, un organisme public indépendant et autonome, d'étude et de conseil en matière d'affaires universitaires.

APPELLATION

Il est proposé que le nouvel organisme se nomme « Conseil des affaires universitaires du Québec » (CAUQ).

RÔLE

Le Conseil aura pour rôle de conseiller le gouvernement et les universités à l'égard du développement du réseau universitaire québécois. Le champ d'activité du Conseil couvrira les trois composantes de la mission universitaire que sont l'enseignement, la recherche-crédation et les services à la collectivité. Ultimement, le Conseil rendra compte à l'Assemblée nationale et, à travers elle, à l'ensemble de la société québécoise :

- de la qualité de l'enseignement universitaire au Québec et de son adéquation avec les besoins de la société;
- de la compétitivité du Québec en recherche ainsi que de la performance des établissements universitaires en matière de valorisation des résultats de la recherche :
 - a) dans tous les domaines du savoir (sciences sociales et humaines, arts et lettres, sciences naturelles et génie ainsi que santé),
 - b) à toutes les parties prenantes et sous toutes ses formes (diffusion des résultats, transfert des connaissances et commercialisation de la recherche);
- et de la contribution des établissements universitaires au développement social, culturel scientifique, technologique et économique des communautés où elles sont présentes et du Québec dans son ensemble.

MANDAT

Dans le respect de l'autonomie universitaire et en tenant compte des spécificités de chaque établissement, le Conseil aura pour mandat de :

- CONTRIBUTER, par des activités d'études et de consultation et par l'examen des meilleures pratiques observées à travers le monde, à une évolution cohérente, cohésive et coordonnée du système universitaire québécois, et ce, en tenant compte des besoins sociaux, culturels, scientifiques, technologiques et économiques du Québec ainsi que de l'évolution de l'effectif étudiant et de sa diversité;
- DIFFUSER des informations sur l'état du réseau universitaire québécois afin de les rendre disponibles aux intervenants du milieu universitaire, aux membres du gouvernement et de l'Assemblée nationale et au public en général;
- VEILLER à l'application de mécanismes rigoureux, inspirés des meilleures pratiques, permettant d'évaluer la qualité et l'opportunité des projets de nouveaux programmes de

formation universitaire et d'évaluer les pratiques d'évaluation des programmes existants, et ce, dans une perspective d'accessibilité au savoir et de services à la collectivité au bénéfice des personnes et de l'ensemble des milieux économiques, sociaux et culturels formant la société québécoise;

- INFORMER et éclairer sur les grands enjeux liés à la recherche et à la valorisation des résultats de la recherche universitaire, dans une perspective d'innovation et de services à la collectivité au bénéfice des personnes et de l'ensemble des milieux sociaux, culturels, scientifiques, technologiques et économiques formant la société québécoise;
- IDENTIFIER les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de gestion universitaire dans une perspective de transparence et d'imputabilité ainsi que d'optimisation des ressources mises à la disposition des établissements universitaires en s'inspirant des meilleures pratiques de gestion, notamment en matière d'évaluation des pratiques administratives;
- ANALYSER le niveau des ressources humaines, matérielles et financières dont le réseau universitaire a besoin pour assurer l'accomplissement de sa mission, notamment en tenant compte du niveau des ressources investies par des sociétés comparables;
- PROPOSER les objectifs que la société québécoise devrait se donner en ce qui a trait au développement de son réseau universitaire en matière d'enseignement et de recherche et convenir avec les universités des meilleurs référentiels communs afin d'apprécier l'atteinte des objectifs;
- DONNER DES AVIS au gouvernement du Québec en matière d'affaires universitaires, aux plans législatif, réglementaire, administratif, budgétaire et comptable; et
- RENDRE COMPTE annuellement à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale de l'état du réseau universitaire québécois.

Afin de réaliser son mandat, le Conseil sera invité à développer, en consultation avec les établissements universitaires et les autorités gouvernementales, des programmes d'action ainsi que des programmes de recherche sur les réalisations des établissements québécois et sur le devenir de l'institution universitaire au Québec et dans le monde.

STRUCTURE

Pour assurer l'accomplissement de son mandat, le Conseil sera doté de deux commissions permanentes :

- une Commission de l'enseignement universitaire; et
- une Commission de la recherche universitaire.

La Commission de l'enseignement universitaire aura pour rôle d'étudier toute question reliée à l'enseignement universitaire et de donner des avis au Conseil. La Commission veillera également à superviser l'évaluation des projets de nouveaux programmes de formation universitaire ainsi que les pratiques d'évaluation des programmes existants. Il y aura lieu d'intégrer, en les repensant, les fonctions actuellement accomplies par la CEP, la CVEP, le CPU et le CAPFE¹ dans le but d'alléger les procédures.

La Commission de la recherche universitaire aura pour rôle d'étudier toute question reliée à la recherche universitaire et de donner des avis au Conseil. La Commission veillera également à rendre compte de la performance du Québec en matière de recherche et d'innovation, notamment en recourant à l'étalonnage avec les sociétés les plus avancées dans ce domaine. À cette fin, elle exercera les fonctions autrefois accomplies par le Conseil de la science et de la technologie.

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil sera dirigé par un président, assisté de deux vice-présidents, tous trois nommés par le gouvernement :

- un vice-président qui préside la Commission de l'enseignement universitaire; et
- un vice-président qui préside la Commission de la recherche universitaire.

Outre le président et les deux vice-présidents, le Conseil se composera de 18 membres nommés par le gouvernement, dont la moitié proviendra de la communauté universitaire et l'autre moitié sera issue de la société civile afin d'apporter un regard externe.

Le Conseil sera composé de façon à respecter les trois principes suivants :

1. les membres seront choisis après consultation des organismes concernés;
2. ils proviendront de fonctions et de domaines professionnels diversifiés, seront choisis pour leur compétence et leur expertise reconnues et devront être capables d'exercer leur mandat en toute indépendance et impartialité;
3. une majorité de membres ne devra être ni étudiant ni à l'emploi d'une université québécoise, tout en ayant une bonne connaissance du milieu universitaire.

S'ajouteront aux membres du Conseil, un ou des observateurs représentant les ministères concernés par le développement du réseau universitaire.

¹ Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP), Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP), Comité des programmes universitaires (CPU), Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE).

CONCLUSION

Les quatre rencontres thématiques ainsi que le Sommet joueront un rôle déterminant pour identifier les enjeux réels auxquels le système universitaire québécois va devoir faire face pour contribuer pleinement et adéquatement à l'avenir de la société québécoise. Les participants feront valoir leurs attentes, confronteront leurs compréhensions et pourront s'entendre sur des faits qui permettront de construire, le cas échéant, une vision partagée de l'état de situation et des améliorations requises.

Cependant, la nature et le calendrier des rendez-vous proposés imposent forcément des limites à l'exercice. Pour répondre à cette volonté légitime et partagée d'exiger le meilleur du système universitaire, un lieu permanent et crédible serait fort utile pour proposer des réponses efficaces aux enjeux soulevés. Les chefs d'établissement sont convaincus qu'un organisme public, indépendant, multipartite et autonome répondra à cette nécessité.

Annexe 1 - Diverses propositions de création d'un organisme indépendant concernant les universités

Organisme	Mission et mandats	Composition
<p>Commission d'évaluation des universités québécoises (CEUQ) proposée par la FEUQ</p>	<p>Coordination du système universitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Étudier les besoins de l'enseignement universitaire en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec, ainsi que des ressources humaines et matérielles et des effectifs étudiants. ➤ Proposer les objectifs qui doivent être poursuivis, à court et à long terme, pour que soit assuré le développement de l'enseignement universitaire, et réviser périodiquement ces objectifs. ➤ Étudier les projets ministériels touchant le développement du réseau universitaire de même que les projets de développement émanant des établissements, dans une perspective de coordination du réseau universitaire. ➤ Donner au MELS des avis sur le développement des institutions universitaires et sur la création de nouveaux établissements ou de nouveaux campus. ➤ Recommander des mesures propres à assurer la coordination et la collaboration entre les établissements d'enseignement universitaire et entre l'enseignement universitaire et les autres niveaux d'enseignement. ➤ Maintenir des liens étroits avec les organismes responsables de la recherche et faire des recommandations au MDEIE relativement au développement de la recherche universitaire. ➤ Collaborer à la préparation des lois et des règlements relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche universitaire. <p>Évaluation des programmes et des établissements</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluer la mise en œuvre, par tous les établissements ou certains d'entre eux, de tout programme d'étude ou de recherche qu'elle désigne. ➤ Évaluer, avant l'annonce de leur offre par les établissements concernés, la pertinence, au vu de la coordination du réseau universitaire, de l'établissement de nouveaux programmes, en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec, de la viabilité de la proposition au vu de l'expertise locale et des moyens mis en place par l'établissement et de l'impact sur les étudiants et le reste de la communauté universitaire. ➤ Élaborer des critères et instruments d'évaluation et en assurer la diffusion. ➤ Faire une évaluation chaque fois qu'elle le juge opportun, tout en donnant un préavis à l'établissement concerné et en lui fournissant l'occasion de présenter ses observations. ➤ Déterminer les modalités encadrant ses évaluations. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un président; ➤ Deux représentants des administrations universitaires; ➤ Trois représentants des professeurs (un par secteur de recherche); ➤ Un représentant des chargés de cours; ➤ Un représentant du personnel de soutien; ➤ Trois représentants des étudiants (premier cycle, formation continue et cycles supérieurs); ➤ Deux représentants des ministères du gouvernement, dont un vérificateur en chef; ➤ Quatre personnes provenant de l'extérieur de la communauté universitaire.

Organisme	Mission et mandats	Composition
<p>Commission d'évaluation des universités québécoises (CEUQ) proposée par la FEUQ (suite)</p>	<p>Gestion budgétaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Étudier les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur. ➤ Recommander le montant des crédits à dégager dans le cadre du plan quinquennal d'investissements universitaires ainsi que leur répartition. ➤ Suggérer au MELS les normes qui pourraient être adoptées relativement à la standardisation des méthodes comptables et des méthodes de collectes de données liées aux activités des établissements d'enseignement universitaires. ➤ Le Vérificateur général du Québec (VGQ) se consacre à une évaluation de la situation financière des universités lorsque la situation le demande, sous recommandation de la CÉUQ. La CÉUQ et le VGQ formulent des recommandations quant aux suites à donner aux résultats des évaluations. 	
<p>Conseil des universités proposé par la FQPPU</p>	<p>En 1968, en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée nationale du Québec, un organisme public a vu le jour sous le nom de Conseil des universités du Québec. Il fût aboli en 1993, essentiellement dans un contexte de compressions budgétaires et de rationalisation administrative du gouvernement du Québec.</p> <p>Les principales responsabilités assignées au Conseil telles que définies par sa loi constitutive étaient les suivantes :</p> <p>« a) étudier les besoins de l'enseignement supérieur en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec, ainsi que des ressources humaines et matérielles et des effectifs étudiants;</p> <p>b) proposer les objectifs qui doivent être poursuivis, à court et à long terme, pour que soit assuré le développement de l'enseignement supérieur et réviser périodiquement ces objectifs;</p> <p>c) donner au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science des avis sur le développement des institutions universitaires et sur la création de nouveaux établissements d'enseignement supérieur;</p> <p>d) suggérer au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science les normes qui pourraient être adoptées relativement à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur;</p> <p>e) étudier les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur;</p> <p>f) recommander le montant des crédits annuels à dégager aux fins de subventions aux établissements d'enseignement supérieur ainsi que leur répartition;</p>	

Organisme	Mission et mandats	Composition
	<p>g) recommander des mesures propres à assurer la coordination et la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et entre l'enseignement supérieur et les autres niveaux d'enseignement;</p> <p>h) maintenir des liens étroits avec les organismes responsables de la recherche et faire des recommandations au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science relativement au développement de la recherche universitaire;</p> <p>i) collaborer à la préparation des lois et des règlements relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche universitaire. »</p> <p>En outre, selon la même loi, le ministre responsable des universités était requis de soumettre à l'avis du Conseil :</p> <p>« a) tout plan qu'il entend mettre en œuvre pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire, à chaque phase majeure de son élaboration;</p> <p>b) les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur;</p> <p>c) la répartition, entre les établissements d'enseignement supérieur, du montant global des crédits annuels dégagés aux fins d'enseignement supérieur et de recherche universitaire;</p> <p>d) les mesures qu'il entend adopter pour assurer la coordination entre les établissements d'enseignement supérieur;</p> <p>e) des règles relatives à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur. »</p> <p>Le Conseil a fourni avis et études sur une grande variété de sujets, aux ministres successifs de l'Éducation ou de l'Enseignement supérieur. Le Conseil a aussi entretenu un dialogue d'intensité variable avec les établissements, les communautés universitaires ainsi qu'avec divers intervenants du milieu de l'éducation, des ordres professionnels et de la société en général. Au fil des ans, le Conseil a produit plus de 250 avis ou études traitant de tous les aspects ou presque de la vie universitaire et dont plusieurs, deux décennies après la disparition de l'organisme, se retrouvent encore sur le site internet du Conseil supérieur de l'éducation.</p>	

Organisme	Mission et mandats	Composition
Instance d'assurance qualité indépendante et autonome proposée par le CSE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluer les projets de programme. ➤ Évaluer l'efficacité et l'efficience des pratiques internes d'évaluation de programmes. ➤ Faire le suivi de ses recommandations et en rendre publics les résultats. ➤ Rendre visibles ses processus et ses modes de fonctionnement privilégiés. ➤ Mener une veille en matière d'assurance qualité à l'enseignement universitaire et de proposer au besoin l'actualisation des pratiques québécoises. ➤ Convenir avec les acteurs universitaires d'un mécanisme d'assurance qualité propre à l'offre de formation délocalisée. ➤ Convenir avec les acteurs universitaires d'un mécanisme d'assurance qualité propre aux programmes ne menant pas à un grade. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Membres dont la fonction et le domaine sont variés et qui exercent leur mandat en toute impartialité. ➤ Recourir à des experts reconnus au Québec et en dehors du Québec lorsque cela est nécessaire. ➤ Disposer des ressources financières et humaines nécessaires à la réalisation de ses travaux, notamment un personnel qualifié en matière d'évaluation. ➤ Prendre en considération l'expertise développée au sein de la CEP et de la CVEP.
Conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche proposé par deux chercheurs du CIRANO	<p>Recherche et avis</p> <p>Ce volet implique une</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ « fonction de veille afin que le système universitaire québécois soit constamment à l'avant-garde des développements majeurs mondiaux en matière d'enseignement et de recherche universitaires ». <ul style="list-style-type: none"> ○ « questions de niveau de qualité souhaitée, de financement requis, de sources diversifiées de revenu, d'incitatifs à la performance que l'on doit stimuler et implanter et cela autant pour la mission enseignement que pour la mission recherche de l'université québécoise ». <p>Dans une lettre ouverte publiée dans Le Devoir le 28 mars 2012, les auteurs précisent que le CESR aurait notamment pour rôle de</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ « donner des avis au gouvernement sur le financement des universités et leurs sources de revenus, dont les droits de scolarité - le Conseil jouant ici le rôle d'une régie de fixation de ces droits pour dépolitiser le traitement de cette question ». 	<p>Devrait relever essentiellement du premier ministre du Québec.</p> <p>Le document fait référence à la QAA du Royaume-Uni qui peut se décrire de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 125 employés et 550 examinateurs. ➤ Chaque panel d'examineur compte un étudiant-examineur. <p>Conseil d'administration composé de 15 membres (actuellement : 9 administrateurs universitaires de haut niveau, 1 chercheur, 1 étudiant, 1 registraire, 3 représentants socio-économiques, dont 1 issu d'un ordre professionnel) et de 10 observateurs (4 provenant d'organismes qui financent les universités (<i>funding bodies</i>), 4 provenant des conseils (<i>advisory bodies</i>), 1 du ministère de l'Éducation et 1 du <i>Higher Education Academy</i>).</p>

Organisme	Mission et mandats	Composition
<p>Conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche proposé par deux chercheurs du CIRANO (suite)</p>	<p>Évaluation et assurance qualité</p> <p>Ce volet regrouperait « avec les adaptations requises au contexte québécois et en tenant compte des critiques faites dans le passé, les fonctions exercées par la QAA [Quality Assurance Agency for Higher Education du Royaume-Uni] et les Research Assessment Exercices britanniques ».</p> <p>Dans une lettre ouverte publiée dans Le Devoir le 28 mars 2012, les auteurs précisent que le rôle du CESR pour ce deuxième volet serait de</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ évaluer « tous les cinq ans, de façon indépendante et selon des critères internationaux reconnus, les activités de recherche et d'enseignement de chacune des universités et soumettre ses conclusions au gouvernement qui devra les rendre publiques ». <p>Banque de données et d'informations spécialisées</p> <p>Ce volet regrouperait « en les adaptant au contexte québécois, les rôles joués par Unistats, National Student Survey et Higher Education Statistics Agency que l'on retrouve dans le modèle britannique. Ce volet apporterait une contribution stratégique au but visé par un processus d'assurance qualité en faisant en sorte que ce dernier soit bien appuyé par des données fiables, constamment remises à jour et aptes à faciliter les prises de décisions par les acteurs clefs du système universitaire québécois ».</p>	
<p>Conseil universitaire d'assurance qualité proposé par la CREPUQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Examiner la qualité et la pertinence des projets de nouveaux programmes menant à un grade, autoriser leur mise en œuvre (ce qui autoriserait de facto le financement de ses effectifs) et informer la CREPUQ et le MELS de ses décisions. ➤ Vérifier et approuver les politiques et les processus de vérification de la qualité et de la pertinence des programmes mis en place par les établissements universitaires. ➤ Évaluer les moyens mis en place par les universités afin de s'assurer de la qualité de la formation offerte. ➤ S'assurer, en collaboration avec les universités, que les indicateurs de qualité sont appropriés. ➤ Reconnaître les agréments externes qui peuvent en tout ou en partie répondre aux principes d'assurance qualité des universités québécoises. ➤ Procéder à des audits de qualité périodiques et indépendants dans les établissements en s'assurant de ne pas dépasser un cycle de 10 ans. ➤ Diffuser les résultats de ses travaux, en veillant à ce que leur utilisation ne mène pas à l'établissement de palmarès, ce qui n'est pas la visée d'un système d'assurance qualité, et rendre compte des efforts déployés par les universités en cette matière. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les membres seraient désignés par le Conseil d'administration de la CREPUQ. ➤ La majorité des membres seraient issus du milieu universitaire auxquels s'ajouteraient des membres externes (dont au moins un représentant du ministère de l'Éducation, un représentant de l'Office des professions et un étudiant). ➤ Présidé par un universitaire de renom. ➤ Secondé par une Commission d'évaluation des programmes (mandat de la CEP, du CPU et du CAPFE).

Organisme	Mission et mandats	Composition
Conseil universitaire d'assurance qualité proposé par la CREPUQ (suite)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir des liens avec les principales agences internationales d'assurance qualité de façon à ce que le système québécois soit reconnu à l'échelle internationale. ➤ Diffuser les résultats de ses travaux. 	
Conseil universitaire d'assurance qualité proposé par la CREPUQ (suite)	<p>Dans des étapes ultérieures, il pourrait être souhaitable d'encourager le nouveau Conseil à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Examiner la possibilité d'incorporer dans les critères d'évaluation québécois la conformité des programmes d'études au Cadre canadien de reconnaissance des qualifications correspondant à un grade du Conseil des ministres de l'Éducation pour favoriser, à l'international, la lisibilité des offres de formation universitaire québécoise. ➤ Déterminer les meilleures façons d'ajuster l'assurance qualité des programmes pour prendre en compte l'expérience étudiante, les « learning outcomes », ou incorporer dans les processus une démarche portant sur les compétences attendues par les étudiants en fin de formation et leur évaluation en fonction de celles-ci). ➤ S'interroger sur la pertinence d'inclure de nouveaux éléments d'évaluation dans les critères utilisés pour tenir compte de l'internationalisation grandissante de l'expérience étudiante universitaire. 	



CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Novembre 2012

www.universites-avenir.ca